

Séminaire de préparation – Mardi 17 décembre 2020

*L'Éthique de la psychanalyse*

Jean-Paul Beaumont, Leçon VI

Cette leçon VI est essentielle dans le séminaire, c'est pourquoi nous allons la reprendre pas à pas en plusieurs parties.

- Où en sommes-nous au début de la leçon. Lacan résume.
- Kant avec Freud
- Kant avec Sade
- Les commandements et le prochain

### **A – Au début de la leçon VI, où en sommes-nous ?**

*Das Ding* est au cœur du monde subjectif, ce monde qui est organisé en relations signifiantes. *Das Ding* est au centre en tant qu'exclu. *Das Ding* est cet Autre préhistorique que Freud évoque dès l'*Esquisse*, notamment les passages sur l'expérience de satisfaction et sur la formation du moi. Il est *entfremdet*, étranger à moi<sup>1</sup>, tout en étant au cœur de ce moi.

C'est du maintien « à l'horizon » de *das Ding* que dépend la subjectivité. Il est insupportable, en mal comme en bien – aussi bien le bon objet, que le mauvais objet kleinien.

Il est la source du *principe du plaisir* en étant à la source de la loi où se résout au niveau de l'inconscient la tension qu'il provoque, résolution par des leurre réussis, des signes, que la réalité honore ou non. « Cela qui se règle selon la loi du *Lust* et de l'*Unlust*, selon la règle du *désir* indestructible, avide de la répétition des *signes* ». Loi brutale comme dans *La Loi* de Vailland<sup>2</sup>, loi de caprice, loi de signes où le sujet n'est garanti par rien.

Il n'est donc représenté que par une représentation. C'est ce qu'exprime le terme *Vorstellung-s-Repräsentanz*<sup>3</sup> : en tant que représentant la représentation en tant que telle, toute représentation évoque *das Ding* ; elle évoque le bien que *das Ding* apporte avec lui, mais ceci dans le langage (dans le vocabulaire de Bentham, c'est une « fiction »). Cette évocation du bien n'est pas directe puisque prise dans le système de réfraction, de décomposition, des frayages : dans les chaînes inconscientes où le sujet ne maîtrise rien. Aussi ce bien – *qui n'est rien moins que la jouissance* – ne peut être qu'indiqué, comme la résultante significative d'une composition signifiante au niveau inconscient.

Le sujet se défend donc par des symptômes *de défense*. Pas comme l'animal qui s'éloigne mais dans le langage.

---

1 *La Dénégation* (1925). « Le mauvais, l'étranger au moi, ce qui se trouve au dehors, lui est tout d'abord identique »

2 R. VAILLAND, *La Loi*, Gallimard, 1957.

3 *Les fondements de la psychanalyse* : « Le *Vorstellungs-Repräsentanz*, c'est ce signifiant binaire [S2]»

- Or ici, dès le début, c'est quelque chose qui n'est plus seulement substitution, déplacement, métaphore, et tout ce qui structure sa gravitation par rapport au bon objet, mais qui s'organise dans qui est à proprement parler un *mensonge sur le mal*. Le sujet au niveau de l'inconscient ment. « Et ce mensonge est sa façon, là-dessus, de dire la vérité » (Lacan va reprendre à la fin la question du mensonge).

L'ορθος λογος [*orthos logos*] de l'inconscient *s'articule*, et dans ce que Freud décrit précisément le πρωτον ψευδος [*proton pseudos*], premier mensonge de l'hystérie<sup>4</sup>.

Emma a une phobie : elle ne veut pas entrer seule dans les magasins parce que là elle a peur qu'on se moque d'elle à cause de ses vêtements.

Le premier souvenir qui lui vient, c'est qu'à douze ans dans un magasin, des employés ont ri, apparemment de ses vêtements, et qu'il y en a un qui lui a plu, qui l'a émue comme dit Lacan « d'une façon singulière, dans sa puberté naissante ».

Au-delà seulement nous retrouvons le souvenir causal, celui d'une agression mauvaise qui s'est passée dans une boutique, le souvenir d'un *Greißler*, un boutiquier qui l'a pincée sous sa robe lorsqu'elle était petite.

Le symptôme est attaché à la raillerie sur le vêtement : la direction de la vérité (la « résultante ») est indiquée sous la *Vorstellung*, c'est-à-dire la couverture mensongère du vêtement. Et c'est cette couverture qui apparaît au premier plan dans le symptôme, c'est-à-dire sa crainte des moqueries sur les vêtements, mais postérieure à l'agression). La première scène n'est retrouvable qu'*après-coup* par l'intermédiaire de ce πρωτον ψευδος.

On pourrait presque dire que la première scène est elle-même un mensonge puisque *das Ding* ne peut être abordé que par le mensonge, c'est-à-dire la dérivation vers les chaînes signifiantes.

Donc, résumons, *das Ding*, ce que Lacan appellera la jouissance, constitue un fixe autour duquel tournent les chaînes signifiantes, dans une *re-cherche* qui « tourne autour » sans l'atteindre

## **B – Kant avec Freud**

Mais il y a une autre thèse, que Lacan expose dès la première leçon et qu'il va reprendre ici. C'est que l'éthique qu'il va soutenir n'est ni symbolique comme les éthiques religieuses, ni imaginaire comme l'éthique politiquement correcte mais a une base réelle. **C'est ce qu'il va poursuivre ici dans un étonnant parallèle qu'on pourrait appeler Kant avec Freud. La thèse, c'est que la Loi kantienne dans sa fixité, par rapport à tout ce que peut en éprouver un sujet constitue comme un réel, tout comme la Chose.**

Alors Lacan nous donne un abrégé de l'éthique de Kant, telle qu'elle est développée dans les *Fondements de la métaphysique des Mœurs*, mais surtout dans la *Critique de la Raison pratique*.

<sup>4</sup> *Lettres à Wilhelm Fließ*, PUF, 2006, p.656-657.

Les éthiques de l'antiquité voulaient donner la voie du bonheur, dans cette vie, ou dans l'autre. La nouvelle éthique développée par Kant est radicale et subversive : il s'agit de donner une base rationnelle la conduite en établissant la possibilité d'une « raison pure pratique » basée sur la soumission à la *Loi* morale, « dont les arêtes dans leur rigueur n'avaient même jusque-là jamais pu être entrevues » dit Lacan.

La *Critique de la Raison pratique*, repose en effet sur une bipolarité, une tension manifeste entre :

- En allemand, *Wohl*, disons les biens. C'est-à-dire la préoccupation du plaisir et du bonheur, des avantages que je pourrai trouver aussi bien au niveau du corps que de l'âme. Bref toute passion (où il faut entendre “passif”) pour un objet que Kant appelle « pathologique », c'est-à-dire qui tiendrait compte de ma souffrance ou de mon appétence. Ces biens peuvent être le bien-être, le confort du sujet, mais peuvent aller jusqu'à sa vie.
- À l'opposé, la Loi morale prescrit le Bien, *Gute*. C'est là qu'intervient la liberté du sujet. Libre parce qu'il peut se déprendre des « biens » pour obéir à la loi. Alors quelle est cette loi ? Elle ne repose pas sur un objet phénoménal (c'est-à-dire qui apparaîtrait), elle est donc *causa noumenon*<sup>5</sup>, et tenue pour réelle, elle peut causer ma conduite. Cette loi, on peut la subsumer dans les termes suivants : « agis de telle façon que la maxime de ta volonté toujours puisse valoir comme principe d'une législation qui soit pour tous<sup>6</sup> ». Ce pourrait être une maxime que je choisirais en ce qui me concerne, mais elle est davantage, elle devient loi parce qu'elle a un caractère *universel*. Il y a d'ailleurs une petite torsion par Lacan : en fait, *allgemein* est plus près de “commun” que d’“universel”, et Lacan forcera le texte kantien dans « Kant avec Sade » en le traduisant par « dans tous les cas » et non par « pour tous les humains ».

C'est ce dispositif qui fonctionne ans la loi morale, « l'appareil qui<sup>7</sup> nous fera repousser avec horreur telle ou telle des maximes auxquelles nos penchants nous entraîneraient bien volontiers ».

Kant donne des exemples. Par exemple que doit faire celui à qui on a confié un dépôt d'argent, si le déposant est mort sans en parler à quiconque ; par exemple le faux-témoignage exigé par le tyran sous peine de mort. La loi morale s'impose évidemment contre les avantages que je pourrais tirer. Sinon il ne pourrait plus y avoir de dépôt, ou de témoignage, qui sont tous deux basés sur la vérité et sur la parole. Un contre-exemple nous est donné, le sujet va-t-il la nuit avec sa belle, sous-entendu pour son plaisir, si cela entraîne qu'il sera pendu au matin. Lacan les démontrera un à un dans « Kant avec Sade ».

---

5 C'est le concept d'un être qui a une volonté libre, c'est-à-dire le concept d'une volonté pure adjointe au concept de causalité avec liberté. Autrement dit, c'est une cause qui ne dépend pas des phénomènes. Voir *Critique de la Raison pratique*, V-55, La Pléiade, p. 674-675.

6 *Critique de la Raison pratique*, Ire partie, §7, La Pléiade, p.643.

7 plutôt que *qu'il* dans les éditions du séminaire

Il faut bien saisir la radicalité de ce qui est proposé, der *gute Willen*, la « bonne volonté », lorsque je dois me déterminer, ne doit pas tenir compte de tout ce qui serait un bien pour moi, mais même de ce qui serait un bienfait pour autrui. Elle peut entraîner un bien ou un bienfait, mais c'est là-aussi, et pas par hasard, en surplus. Prenons l'exemple du mensonge : le sujet doit dire la vérité, quelles qu'en soient les conséquences. À la limite, il ne doit pas mentir, même pour protéger celui la victime du tyran. Ce n'est ni par une intuition nouménale (nous n'avons pas accès aux noumènes), ni par un débat psychologique. Le sujet moral est libre parce que par rapport à ses intérêts égoïstes, voire à son idée du bien, il doit choisir l'action prescrite par la Loi, ici « ne mens pas ».

Cette base n'est pas la loi d'une société idéale, ou tout au moins préférable à d'autres. Il s'agit d'une loi morale. En tant que loi, elle peut certes être transgressée (la loi définit l'interdit, mais pas l'impossible) mais elle est fixe et renvoie à une *nature* : « Il s'agit donc de la référence mentale à une nature, idéale en tant qu'elle est ordonnée par les lois d'un objet, pour tout dire, idéal, construit à l'occasion de la question que nous nous posons ». Elle ne dépend pas de l'opinion du sujet, elle ressortit à la nature, et à l'universel, et c'est en cela qu'elle s'articule à *une visée du réel* considéré comme fixe.

Alors Lacan nous dit, probablement sous l'influence de Koyré, que Kant construit son éthique en réponse aux théories de Newton, qui au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qui relativise et met en formules tout ce qui paraissait fixe dans la physique jusqu'alors. Ces formules ne dépendent plus du tout de la perception que nous pouvons en avoir, ou d'un bon sens quelconque, mais fonctionnent « toutes seules », sans hypothèses supplémentaires. Effet désorientant qui conduit Kant à faire la même chose en morale, à chercher des formules fixes qui ne dépendent pas de notre bon plaisir, de notre sentiment, de notre bon sens. On arrive à une morale « extrémiste, presque insensée »

« c'est pour autant que pour Kant la physique newtonienne le force à une révision radicale de la fonction de la raison en tant que pure, c'est expressément appendue à cette mise en question d'origine scientifique que se propose à nous une morale dont les arêtes dans leur rigueur n'avaient même jusque-là jamais pu être entrevues » « Ce texte extrémiste, presque insensé et est le résultat de l'existence et l'insistance de la science qui a remis en question tout ce qui pouvait paraître intangible, le cosmos, l'ordre du monde ».

Et Lacan observe que notre science allant plus loin aujourd'hui avec l'écriture de la physique relativiste, ce qu'il appelle un grand pont<sup>8</sup> de plus dans le rapport à la réalité, (si le mot est exact, je suppose qu'il s'agit du pont entre l'énergie et la matière), l'esthétique transcendantale de la *Critique de la Raison pure* et de ses catégories doit être renouvelée, et que l'éthique, en perdant tout appui sur l'universalité d'un souverain bien deviendrait alors :

« N'agis jamais qu'en sorte que ton action puisse être, dirions-nous en employant le langage de l'électronique et de l'automatisme, *programmée* »

Évidemment, qu'elle puisse être comme la loi d'une nature sans égard aucun à mon bien propre ou au bien du prochain a des conséquences. Notamment sur la politique : aussi bien les

---

8 plutôt que *bond*

éthiques révolutionnaires, Cambodge, ou Révolution culturelle, que les idéologies eugéniques ou nazies par exemple exigeant l'inflexibilité, hors toute préoccupation « pathologique », d'un programme cette fois politique. « Extrémiste, voire insensé » dit Lacan du texte de Kant...

\*

Or Lacan va lire Freud avec Kant, ou Kant avec Freud. Et c'est la grande thèse de *l'Éthique de la psychanalyse*, je l'ai rappelé, il s'agit d'une éthique basée sur le réel. Le coup de théâtre, le voici :

- Lacan reprend à Kant la préoccupation du bonheur et du « pathologique », et l'identifie au principe du plaisir freudien.
- Quant à la loi morale, elle peut être assimilée au principe de réalité freudien. Il le dit dans *L'Éthique*, pas tout à fait comme cela dans « Kant avec Sade » mais c'est transparent.

Comment cela ?

D'abord le principe du plaisir. Pourquoi le pôle du *Wohl* chez Kant, c'est-à-dire la préoccupation du « pathologique », la préoccupation de ce qui avantage le sujet, est-elle ramenée au *Lutsprinzip* ? Il y a là tout de même un saut. Le principe du plaisir a une origine neurologique : évacuation de la quantité d'excitation par le processus primaire. Si on peut rapprocher le plaisir du *Wohl*, de ce confort du sujet<sup>9</sup>, c'est parce que les deux visent en fait la tension la plus basse possible.

Quant au *principe de réalité*, Lacan en fait l'équivalent de la Loi morale qui définit le *Gute*, le Bien. Et là les choses sont plus difficiles à saisir, et nous allons nous aider de ce que Lacan a dit dans les leçons précédentes. Voici comment Lacan le formule :

« Les principes éthiques, en tant qu'ils sont présents dans la conscience, en tant qu'ils s'imposent toujours prêts à émerger du préconscient, en tant qu'ils sont les commandements dans l'expérience morale, ont le rapport le plus étroit avec le second principe introduit par Freud comme corrélatif dialectique du principe de plaisir, le principe de réalité. »

Allons pas à pas pour mettre en valeur trois thèses

- L'au-delà du principe du plaisir, c'est le principe de réalité, disons pour aller vite, un « principe du réel »
- Le désir a pour visée le réel de la Chose
- Le désir c'est la Loi

S'il s'agit de d'établir que le principe de réalité est une autre manière de désigner la Loi morale, le terme médian de la démonstration, c'est le désir.

1) Le premier point n'est pas du tout trivial. Parce que l'au-delà du principe de plaisir, ce serait plutôt la répétition, ou « l'instinct de mort ». Le principe de réalité semble autre chose. Alors comment va raisonner Lacan ?

---

<sup>9</sup> KANT, *Critique de la raison pratique*, 1ère partie, chapitre II, Du concept d'un objet de la raison pure pratique, La Pléiade, t.II, p.677.

Le principe de réalité vérifie que l'image, que l'hallucination provoquée par le principe du plaisir est là ou non. En cela, il est un prolongement du principe du plaisir : il évite le déplaisir.

Mais il tient compte ce qui revient toujours à la même place. C'est d'ailleurs en cela que la réalité intéresse l'homme, au-delà de l'*Umwelt* de l'animal. Elle est fixe (tout comme l'est la Chose que le langage constitue comme perdue). En effet, dans l'histoire humaine, l'attention a été portée très tôt sur ce fixe inatteignable que sont les constellations et le caractère cyclique de leur aspect. Intérêt où on peut voir l'origine de la physique, cette mise en écritures moderne de la réalité. « C'est du ciel sur la terre, de la physique d'Aristote à Galilée, que les lois fécondes en sont descendues. C'est de la terre, où l'on avait retrouvé ces lois du ciel dans la physique galiléenne, qu'il remonte au ciel, nous montrant que les astres n'ont rien de ce qu'on avait cru tout d'abord, qu'ils ne sont point incorruptibles, qu'ils subissent les mêmes lois qui sont celles du monde terrestre. Bien plus encore, nous savons qu'ils pourraient n'être pas à la même place ».

2) Le passage se fait : si l'au-delà du principe du plaisir, dans la répétition, c'est le désir, le « *Wunsch* indestructible » et que celui-ci vise, en suivant les mêmes voies, ce qui revient toujours à la même place : le réel de la Chose.

On pourra donc penser que s'il y a une éthique que nous donne la psychanalyse, il ne s'agit pas ici de suivre les lois positives, toujours relatives à la société où je vis, « structures élémentaires de la parenté », ou règles organisant l'échange des biens que Kant, dans la philosophie des Lumières, considère comme universelles.

Même ces lois positives peuvent faire l'objet d'un attachement « érotisé » comme nous le savons. Mais c'est parce qu'elles reflètent quelque chose au-delà. Et c'est là que commence notre question sur l'éthique, lorsque la question est posée de ce bien recherché inconsciemment dans les structures sociales. Et nous pouvons penser qu'au-delà, *das Ding* est le réel, fixe, une sorte de garantie dans son exclusion de ce qui est visé par le désir, ce qu'on pourrait presque appeler « le moteur immobile ». Puisque nous avons remis en question toutes les places, que plus rien ne donne la sécurité d'un fixe, que des écritures de la science.

3) *La loi est liée au désir*, voire, il le dira plus tard, *la loi, c'est le désir* : « ce qui se présente pour l'homme comme loi est étroitement lié à la structure même du désir ».

Ce désir dernier, l'exploration freudienne l'a découvert sous le nom de désir de l'inceste : il vise ce que la loi interdit (c'est une loi implicite d'ailleurs, puisqu'elle ne figure pas dans les codes). Mais, si on le dramatise dans l'œdipe, « le roi des petits complexes » disait Melman, c'est même un « premier mensonge » puisqu'il est, cet œdipe, une imaginariation, une figuration de la Chose perdue.

Cet objet du désir est toujours maintenu par le sujet à cette distance qui n'en est pas complètement une, à cette distance intime qui s'appelle *proximité*, « qui n'est pas identique à lui-même, qui lui est littéralement proche, et au même sens où l'on peut dire que le *Nebenmensch* dont nous parle Freud au fondement de cette chose est son prochain ».

Alors dans cette proximité, le *Nebenmensch* de Freud dans *L'Esquisse*, c'est-à-dire la personne secourable qui concourt à l'expérience de satisfaction est-il à proprement parler le prochain ? Le prochain, ça se dit *der Nächste* dans l'allemand de Luther, et ce n'est pas la même chose comme en témoigne la phrase suivante qui pourrait paraître énigmatique. « Si quelque chose au sommet du commandement éthique finit d'une façon si étrange, parfois si scandaleuse pour le sentiment de certains » – il s'agit de Freud bien sûr dans le *Malaise dans la civilisation* – « par s'articuler sous la forme du « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », c'est qu'il est de la loi du rapport du sujet humain à lui-même qu'il se fasse lui-même, à lui-même, dans son rapport à son désir, son propre prochain. »

Lacan a lu Klossowski, dans un article qu'il ne cite pas mais qui est aussi ou plus intéressant que *Sade mon prochain*. Klossowski établissait que ce qui différenciait l'éthique du prochain, c'est l'intériorisation : le fait que l'autre ne soit pas étranger, mais qu'il soit une virtualité de moi-même, dans l'état duquel je peux tomber, ou à laquelle je puis aspirer.

Supposons que si Lacan dit que je peux me faire par rapport à mon désir mon propre prochain, c'est parce que cette Chose, peut être figurée par un vide, un trou, elle est commune aux parlêtres.

Freud en revanche est visé par Lacan parce que dans le *Malaise dans la Culture* le commandement chrétien lui paraît insupportable : il comprend le « prochain » comme si c'était un semblable.

Tout cela sera repris trois ans plus tard. Lacan montrera sur les exemples-mêmes donnés par Kant que le désir peut prendre à bon droit la place de la Loi dans l'impératif moral.

Première thèse « choc » en tout cas, l'opposition kantienne entre la recherche du bonheur et la loi morale, peut être reprise en termes freudiens comme l'opposition du principe du plaisir et du principe de réalité – non pas la réalité commune, mais ce qu'on pourrait appeler principe du réel.

### **C – Kant avec Sade**

La révolution morale kantienne, sous sa forme minimale, oppose la Loi « programmée » et le « pathologique » qu'éprouve le sujet. Or elle trouve une première illustration... dans les systèmes développés par le Marquis de Sade.

La *Critique de la raison pratique* est parue en 1788. Elle constitue donc un point tournant. Or sept ans plus tard sort un livre qui est, nous dira-t-il, « le pas inaugural » de cette nouvelle éthique, mais tout de même un premier pas inattendu : *La Philosophie dans le boudoir* du Marquis de Sade. Alors comment ? Comment ce qui est une apologie du libertinage, et de la pensée comme au XVIIIème siècle et des pratiques érotiques peut-il être la première illustration de la rigoureuse morale kantienne ? Pourquoi ce qu'on pourrait prendre comme amoralité, exposé dans « Français, encore un effort » est-il une morale de type kantien ?

Certes, il s'oppose à tout ce qu'on pouvait jusque-là admettre comme règles de vie, et il prend le contrepied de la vie morale classique. Par exemple il fait l'éloge de la calomnie. La calomnie, nous dit-il, ne saurait être en aucun cas nocive. Car, en tout cas, si elle impute à

notre prochain quelque chose de beaucoup plus mauvais que ce qu'on peut lui attribuer, elle aura pour mérite de nous mettre en garde en toute occasion contre ses entreprises. Et c'est ainsi qu'il poursuit point par point, justifiant, sans en excepter aucun<sup>10</sup>, le renversement de tout ce qui est considéré comme les impératifs fondamentaux de la loi morale, continuant par l'inceste, l'adultère, le vol et tout ce que vous pouvez y ajouter. Dans « Kant avec Sade », Lacan affirme que cette argumentation est plate, et qu'il y aurait fallu le piquant d'un Renan dans la *Vie de Jésus* : la possibilité d'outrage envers les Pharisiens n'a rien changé au pharisaïsme universel de ce qui deviendra le christianisme. De même, la calomnie ne changerait rien au cours de la vérité.

Si c'est une morale de type kantien, c'est qu'on y trouve une bipolarité : la loi, qui est de pure forme, s'oppose au « pathologique ».

La loi : « nous prendrons comme loi, comme maxime universelle de notre action, quelque chose qui s'articule comme le droit à jouir d'autrui, quel qu'il soit, comme instrument de notre plaisir. » Formulé ainsi, l'aspect kantien n'est pas vraiment sensible mais nous pouvons nous éclairer de ce que Lacan modifie dans la deuxième version de « Kant avec Sade » : « J'ai le droit de jouir de ton corps, *peut me dire quiconque*, et ce droit, je l'exercerai, sans qu'aucune limite m'arrête dans le caprice des exactions que j'aie le goût d'y assouvir ». Il s'agit bien là de la Loi qui s'impose à moi, et à quoi je ne puis rien opposer : une loi extérieure qui vient de l'Autre, ici donc actualisée par la volonté de jouissance de ce « quiconque ».

Il y a en face le pathologique : ce qui pourrait être mon bonheur, pourquoi pas mes goûts érotiques, mais aussi la douleur que je peux éprouver et craindre, et que je ne peux pas alléguer pour me protéger. Car cette douleur imposée éventuellement par cette volonté de jouissance du héros sadien, elle est analogue à celle que l'expérience morale provoque pour Kant (qui la pose comme corrélat « sentimental », c'est-à-dire que c'est le sentiment que provoque l'expérience morale chez le sujet :

« Par conséquent, nous pouvons bien voir a priori que la loi morale comme principe de détermination de la volonté, par cela même qu'elle porte préjudice à toutes nos inclinations, doit produire un sentiment qui peut être appelé de la douleur. Et c'est ici le premier, et peut-être le seul cas, où il nous soit permis de déterminer, par des concepts a priori, le rapport d'une connaissance qui vient ainsi de la raison pure pratique, au sentiment du plaisir ou de la peine. »

Kant est donc « de l'avis de Sade ».

Je voudrais insister sur une différence majeure entre la loi morale et « l'éthique du libertin » prônée par Sade. La loi morale s'impose dans l'intériorité de la décision morale. Elle est liée à la division du sujet. « L'éthique » sadienne trouve son théâtre dans l'extériorité éclatée de plusieurs personnages :

- le pervers n'est pas divisé mais « reconstitué de l'aliénation, sans voir qu'il se mue en un objet éternel ». Le sadique se trouve incarner à la fois la loi sadienne, et l'objet même, phallicisé...

---

10 et non pas *aucune*

- Ceci devant une victime dissociée par la douleur ou l'alternatives déchirante à laquelle elle peut être soumise.

Le sadique cherche à ce que sa division de sujet lui soit renvoyée de l'Autre. Mais dans cette leçon, Lacan ne s'engage pas plus loin en ce qui concerne l'usage pervers du fantasme.

En tout cas, « La loi universalisée permet aux libertins la libre-disposition de toutes les femmes indistinctement et qu'elles y consentent ou non, elle libère aussi les femmes. Si cet effort est engagé, alors on verra ce que donne une société naturelle ». En tout cas, cette loi proposée répond à l'universel réclamé par la loi kantienne comme « principe d'une législation qui vaille pour tous ».

Il est clair que nous nous trouvons là devant quelque chose qui, tout de même, pose la question du rapport avec *das Ding*. « Pour atteindre absolument *das Ding*, pour ouvrir toutes les vannes du désir, qu'est-ce que Sade nous montre à l'horizon ? Essentiellement la douleur. » Douleur d'autrui, et aussi bien la propre douleur du sujet, car ce ne sont, à l'occasion, qu'une seule et même chose ».

Et nous nous souvenons de ce que Lacan soutenait dans les leçons précédentes, « Cet extrême du plaisir, pour autant qu'il consiste à forcer l'accès à la Chose, nous ne pouvons pas le supporter. Et c'est ce qui fait le côté dérisoire, le côté, pour employer un terme populaire, « maniaque » qui éclate à nos yeux dans les constructions romancées d'un Sade où à chaque instant quelque chose pour nous se manifeste du malaise de la construction vivante de ce quelque chose, qui rend si difficile pour nos névrosés l'aveu de certains de leurs fantasmes pour autant que les fantasmes, à un certain degré, à une certaine limite, ne supportent pas la révélation de la parole. »

\*

### **D – Les dix commandements sont les lois de la parole**

C'est la troisième partie de la leçon. Lacan étudie les commandements du décalogue, « les dix paroles, *Assereth ha-Dibberoth* », tels qu'il apparaissent dans Exode 20 1-18 et Deutéronome 5 6-21. Certes, ils sont éminemment représentatifs de la loi morale « classique ». Lacan va montrer que cela est justifié, tout simplement parce qu'ils expriment, hors de leur contexte religieux, les lois de la parole

Se pose d'abord la question de la forme grammaticale de ces commandements. En français, ils sont au futur injonctif, « tu ne tueras pas », qui traduit le futur injonctif latin. En hébreu, il semble que les commandements soient à l'impératif, pour les versets : *Rappelle-toi le jour du sabbat pour le sanctifier.* et *Honore ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés sur le sol que YHWH ton Dieu te donne.* Les autres versets sont au mode « inaccompli » qui suppose une action déjà commencée et qui se poursuivra, « tu as déjà commencé et tu dois continuer à ne pas voler ». Le futur le rend assez bien en français.

Or Lacan pense que ces commandements sont à mettre au premier plan pour comprendre la structure de la loi en général, voire, comme il le dit à Bruxelles la même année, ils énoncent *les lois de la parole*. Il va passer assez vite sur certains et s'intéresser surtout à deux versets : *Tu ne mentiras pas* et *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras*

*point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain.*

- 1) Lacan commence par la promulgation de ce commandement par quelque chose qui s'annonce comme étant « *Je suis* » (Exode, verset 3-13). Non pas dans le sens de métaphysique grecque : « *Celui qui est* », voire « *Celui qui suis* », qui renvoie à l'être, mettons l'Être suprême, mais simplement

*Je suis ce que Je suis (I am that I am dans la traduction anglaise).*

Lacan ne le dit pas, mais on comprend que c'est là parler à partir de la place de la Chose, c'est de là que nous vient le commandement. Le verset 20 l'intéresse moins, c'est *Moi Yahvé je suis ton dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison des esclaves.*

- 2) *Tu n'adoreras d'autre Dieu que moi, devant ma face*, sur l'unicité de Dieu. Il me semble que Lacan l'entend ainsi : la Chose est *extime* (non pas intime et individuelle) et elle est commune, la même pour tous. « Je laisse ouverte la question de savoir ce que veut dire devant ma face » et il s'interrogera ailleurs sur ce que peut être la Chose pour Moïse.
- 3) [*Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre*]

« Il s'agit de quelque chose qui est dans un rapport tout à fait particulier avec **la fiction** humaine dans son ensemble avec l'élimination de l'imaginaire, [élimination qui est] le principe de la relation au symbolique comme tel ». Il insistera à Bruxelles sur cette loi fondamentale de la parole.

- 4) « Je laisse de côté la question du repos du sabbat ».

*[Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié]*

Mais il fait valoir qu'il s'agit de l'introduction d'un *trou* dans la semaine. Ce trou introduit un au-delà de tout ce qui est utilité, qui semble sur la piste de la Chose

- 5) *Tu ne tueras point* n'est pas ici traité
- 6) *Tu ne mentiras point*

Lacan nous a dit dans la leçon en parlant de l'Emma de l'*Esquisse* qu'il y mensonge dès l'origine. Πρωτον ψευδος, premier mensonge, dès l'origine le parlêtre ne peut avoir rapport à la Chose que par mensonge : pour autant qu'il est organisé par le principe de plaisir, certes

avec répétition des signes issue de la Chose mais laissant celle-ci à l'horizon. Et dans *Tu ne mentiras point* on sent le lien du désir avec la loi : nous venons de dire que le désir vise la Chose mais ne peut que la rater, et ce commandement met justement en valeur la différence entre l'énonciation qui trouve son principe dans la Chose, et l'énoncé réalisé dans le signifiant d'une part. Commandement qu'on ne peut que transgresser, mais qui pose un au-delà des énoncés par rapport auxquels tous ceux-ci sont menteurs. C'est ce que Lacan fait valoir en revenant au paradoxe bien connu d'Épiménide le Crétois qui avance : « Tous les Crétois sont des menteurs ». Et il généralise : « tous les hommes sont des menteurs » dit le sophiste, si bien que moi-même je mens, qu'ainsi je ne puis rien avancer de valable concernant non pas simplement la véritable fonction de la vérité, mais la signification même du mensonge. »

Donc le *Tu ne mentiras point*, pour autant qu'il est un précepte négatif, retire de l'énoncé le sujet de l'énonciation. Ne laissant que l'énoncé, il retire le lien à la Chose qui ne pouvait être assuré que par l'énonciation. Si on se reporte à la ligne du bas du graphe, il y a « là s(A) pour autant que je mens » au niveau de l'énoncé ; tandis que « je refoule la partie supérieure du graphe », c'est là le *sujet* qui parle, et là s'évoque l'énonciation, l'au-delà des énoncés, par le *Tu ne mentiras point*. » La notion même de mensonge suppose l'énonciation. Ce n'est pas le cas de la différence exact/inexact, nous allons le voir). Deux exemples

- la célèbre phrase de Proudhon « la propriété c'est le vol ». La phrase semble absurde, voire menteuse puisqu'il ne peut y avoir vol que si l'on admet la propriété justement, c'est-à-dire que la propriété est légitime. Mais elle porte ses effets au niveau de l'énonciation, en supposant la bonne foi de l'auditeur : au-delà de l'énoncé, quelque chose se pose en vérité.
- Plus simple la protestation des avocats à l'idée qu'on généralise un « détecteur de mensonges », qui réduirait l'accusé ou le témoin à des énoncés objectifs comme exacts ou non.

Si la possibilité du mensonge renvoie à l'énonciation et à la Chose, elle est donc fondamentale. « Ce commandement, entre les dix autres, est une des pierres angulaires de ce que nous pouvons appeler la condition humaine en tant qu'elle mérite d'être respectée ». Non pas le « je sais que je mens » qui rabat l'énonciation sur l'énoncé, mais le « tu ne sais pas que tu dis la vérité » qui désigne l'énonciation qui ne se sait pas. Lacan parle d'une fonction *apparemment* antinomique entre la loi et le désir qu'elle conditionne. La loi ici témoigne du désir, voire le fonde.

7) Le cœur de la réflexion, c'est le commandement suivant :

*Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain.*

Cette loi, toujours vivante, même si elle est souvent violée, est liée à *das Ding*.

- Il ne s'agit pas d'une base de la loi de l'échange, d'une garantie sociale par rapport à la violence des instincts.

- Il faut aller plus loin « ces objets ont le rapport le plus étroit avec ce dans quoi l'être humain se repose comme étant *der Trug* [l'illusion de] *das Ding*. Non pas en tant qu'elle est son bien comme propriété – contingente – mais en tant qu'il est le bien où il se repose » en tant que ce bien est fixe. Et dès le début : « c'est la première chose qui a pu se séparer de tout ce qu'il a commencé de nommer et d'articuler ».

*Das Ding* est le corrélatif de la loi de la parole. La convoitise s'adresse non pas à n'importe quo mais à quelque chose qui est régi par la parole : *je convoite la Chose de mon prochain*.

C'est ce que Lacan nous a déjà dit, que « la loi préserve cette distance de la Chose, en tant que fondée par la parole elle-même » [et c'est ainsi] que ce commandement prend son poids et sa valeur.

Mais là où aboutissons-nous ? À une citation étonnante de saint Paul.

« Que dirons-nous donc : est-ce que la loi est *la Chose* ? Que non pas ! Toutefois je n'ai eu connaissance de *la Chose* que par la Loi. En effet, je n'aurais pas eu l'idée de la convoiter si la Loi n'avait dit : « Tu ne la convoiteras pas ». Mais *la Chose* trouve en l'occasion, produit en moi toutes sortes de convoitises grâce au commandement. Car *sans la loi, la Chose est morte*. [...] »

Lacan met donc *la Chose* à la place du *péché* dans l'Épître aux Romains, chapitre 7, 7-12. La Chose oriente le désir, et elle est substituable à la Loi.

Notre désir ne flambe que dans un rapport à la loi qui le fait désir de mort, qui fait que,

- sans la loi, le péché, (ἁμαρτία, [hamartias], c'est-à-dire en grec le manque au sens de manquer le but, au sens d'une déviation) n'est que non-participation à la Chose : « car sans la loi, *la Chose* est morte [et] j'étais vivant jadis sans la loi. »
- « Mais quand le commandement est venu, *la Chose* a flambé, est venue de nouveau, alors que moi j'ai trouvé la mort. Et pour moi, le commandement qui devait mener à la vie s'est trouvé mener à la mort car *la Chose*, trouvant l'occasion, m'a séduit grâce au commandement, et par lui m'a fait désir de mort. »

La Chose qui oriente mon désir et le commandement sont analogues à l'origine de la pulsion de mort et de la répétition freudiennes, fait à peu près dire Lacan à saint Paul. *Das Ding* est « suspendue pour nous autour de l'idée paulinienne du *dam*, ouvert », ce qu'il y a de « manquant, de béant au centre de notre désir, qui en constitue le point d'attrait et le danger »

S'il y a un espoir, il est annoncé par Lacan dans un jeu de mots. C'est l'espoir de la *Dame*, de l'amour courtois, de notre *Dame*<sup>11</sup>. Espoir en évoquant une « transgression qui nous mette au désir dans un rapport qui franchisse ce lien d'interdiction, qui introduise, au-dessus de notre "morale" une érotique ». Il y a les rêveries religieuses, les mystiques qui cherchent à retrouver au-delà de la loi le rapport à *das Ding*. Il y a aussi l'érotique proprement dite qui a pu élaborer au cours des âges des règles de l'amour.

Le *dam* et la *dame* sont liées étymologiquement, il nous l'expose. Mais surtout, il avance le propos des leçons suivantes sur l'amour courtois.

---

11 Et non pas Notre-Dame, bien sûr, en dépit des mystiques que va évoquer Lacan.

En conclusion, je rappelle donc l'acquis de cette leçon, essentielle dans la construction du séminaire *L'Éthique* :

- Kant avec Freud : le principe de réalité (nous l'avons dit, entendu comme le réel) freudien, c'est la Loi morale. Le principe du plaisir est analogue au « pathologique » kantien.
- Kant avec Sade : la loi avancée dans « Français, encore un effort » est une loi de type kantien.
- Les commandements de la Bible sont les lois de la parole.